



**COMMUNE
DE
VEYTAUX**

**RAPPORT
AU CONSEIL COMMUNAL**

de la Commission de gestion et des finances pour
l'examen du préavis No 17/2022 présenté par la
Municipalité au Conseil communal dans sa séance du
31 octobre 2022 relatif au

Budget communal 2023

Dates :		01.11	07.11
Rapporteur :	M. Stéphane THELIN	X	X
Membres :	Mme Stefania-Gabriela DINKLAGE	X	X
	Mme Viviane Schweizer Ronnerström	X	X
	M. Farouk ABDULLA	X	X
	M. Antonino Diperri	X	X
	M. Béat GRAND	X	X
	M. Marco Strebel	Exc	Exc

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Cogest s'est réunie le 1 novembre pour analyser le budget communal 2023 et préparer les questions. Ces dernières ont été soumises à la municipalité lors de la séance du 7 novembre en la salle du Conseil communal en présence de la Municipalité au complet accompagné de Madame Harr, boursière communale. Nous les remercions pour leur disponibilité et d'avoir répondu à nos questions.

Les questions réponses sont disponibles à la suite du rapport.

Analyse

À la suite de l'analyse du budget et des réponses reçues par la municipalité, nous constatons que le budget diffère très peu par rapport aux budgets des années précédentes. Même si les résultats des comptes de l'année 2021 nous ont permis d'amortir complètement le découvert au bilan et de constituer un capital de 116'518.23, la municipalité est restée prudente sur le budget 2023. Cette situation permet d'augmenter le montant à CHF 100'000.- le poste de l'entretien des routes et quais qui était à CHF 50'000.- mais reste évidemment une prévision. Si le montant des travaux dépasse les CHF 25'000.- un préavis sera présenté au conseil communal comme le prévoit le règlement. De plus, année après année le constat est toujours le même, la marge de manœuvre reste très limitée pour agir sur les montants engagés. Nous sommes soit liés par des conventions intercommunales avec des clés de répartition définies, soit nous subissons les prescriptions du canton comme la péréquation cantonale ou le service de la mobilité par exemple.

Deux points ont réellement attiré notre attention :

- La mise en service du bâtiment multigénérationnel.
- La facture des VMCV qui est toujours très élevée et qui n'a pas encore de solution.

Bâtiment multigénérationnel.

La Cogest c'est posé plusieurs questions par rapport à la mise en service du bâtiment multigénérationnel ne voyant pas dans le budget 2023 les montants concernant l'amortissement, les assurances ECA, RC, dégât d'eau, contrat d'entretien de l'ascenseur pour exemple.

Comme le bâtiment n'est pas encore terminé et ne le sera pas avant début 2023, il est toujours assuré par l'assurance lié à la construction. Certaines assurances ne peuvent être déterminées uniquement une fois que le permis d'habiter est délivré ou que le bâtiment a été estimé fiscalement. Les montants de ces différentes assurances seront établis à ce moment-là. L'amortissement du bâtiment commencera en 2024 puisque la facture finale sera connue seulement en 2023.

Le contrat lié à l'entretien de l'ascenseur sera établi lorsque le bâtiment sera terminé, il en va de même pour le futur ascenseur qui reliera la route cantonale au collège qui devrait être mis en service courant 2023.

Les informations détaillées sur ces montants seront connues lors du bouclage des comptes 2023.

CHF 20'000.- sont attribués à un nouveau poste de conciergerie, certainement assuré par le personnel communal déjà en place.

Les VMCV

La Cogest reste inquiète sur l'évolution de la dette des VMCV malgré une légère amélioration annoncée par l'entreprise pour la ligne 201. Depuis l'édition du budget de la commune, les VMCV ont sorti leurs projections pour 2023 avec une diminution de la part de déficit sur la L201, donc de la participation de Veytaux qui est évaluée à CHF 368'000.00 au lieu des CHF 452'800.00 mis au budget communal.

Petit rappel historique pour la commune de Veytaux.

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Charge	21'859.00	133'110.00	161'488.00	292'684.00	385'350.00	452'794.00

De nombreux investissements sont encore à envisager pour les VMCV, en particulier sur l'entretien des bâtiments.

Il est prévu une augmentation de 8% des charges générales et de 17% des recettes.

Ceci ne solutionne toutefois pas la problématique veytausienne liée à la clef de répartition qui concerne plus la politique régionale que l'entreprise VMCV.

Comme annoncé, la municipalité travaille à cette révision.

AVIS DE LA COMMISSION

Après un examen minutieux du budget, la Cogest constate que la fiscalité de la commune reste bonne même avec la baisse du point d'impôts à 67,5. La dette ainsi que la marge d'autofinancement de notre commune reste maîtrisée. Les comptes 2022 montrent des signes positifs malgré une incertitude jusqu'au bouclage définitifs des comptes du canton qui se fait au mois de février de l'année suivante. 2023 ne présente pas de difficulté majeure selon notre boursière communal Madame Harr.

Il est même prévu une marge de 2% à 3% pour les éventuelles augmentations de salaire des employés communaux même si les montants n'ont pas encore été décidés pour 2023.

La maison multi-générationnel sera dans sa 1ère année d'exploitation et sera l'année des ajustements pour affiner les montants du budget 2024 mais il n'y a pas de grande surprise en vue.

CONCLUSION

En conclusion, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

vu le préavis No 17/2022 de la Municipalité du 3 octobre 2022 relatif au budget communal 2023

ouï le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

- d'adopter le budget communal pour l'année 2023, tel que présenté par la Municipalité.

Au nom de la commission

Le Rapporteur



S. Thélin

Veytaux, le 23.11. 2022

Questions sur les comptes 2023 :

Page 1 du préavis.

Marge d'autofinancement :

Nous aimerions chaque poste ou le détail qui correspond au ménage communal ?

Les postes du ménage communal sont tous les dicastères sauf les ordures ménagères (45) et les égouts/épuration (46)

Nous aimerions chaque poste ou le détail qui correspond aux financements spéciaux (déchets, égouts/épuration ?

Ce sont les dicastères 45 ordures ménagères et 46 égouts/épuration

Péréquation intercommunale/facture sociale, décomptes année antérieures :

Avons-nous reçu des informations du canton au sujet de 2022 ?

Pour l'année 2022, nous n'avons pas reçu d'information mis à part les acomptes 2022 qui nous ont été facturés.

Amortissements et attributions à des fonds de réserve :

Nous aimerions par exemple sous forme de tableau, tous les préavis qui sont liés à ce budget 2023 ou il est fait mention d'un amortissement avec ce qui est déjà amorti, le solde de fin 2021, amortissement pour 2022, amortissement prévu pour 2023 et le solde à fin 2023 ?

Y compris le futur ascenseur.

Vous trouverez ci-joint le tableau avec les indications demandées, soit :

- Solde investissements au 31.12.2021
- Amortissements 2022
- Amortissements 2023

Le montant de CHF 51'000.- pour les financements spéciaux concerne l'attribution au fonds de réserve de l'excédent des revenus de la section (voir compte 46.3810)

Page 2 du préavis.

Comparaison des recettes fiscales :

Pourquoi l'impôt spécial étrangers est prévu à 0.00 par rapport aux années précédentes ou il y avait un montant ?

Nous n'avons plus de contribuable soumis à l'impôt spécial étrangers (impôt sur la dépense)

Personnes morales.

Pourquoi garder les mêmes chiffres que 2022 vu que nous savons que la situation est meilleure que prévue ?

Dans les recettes comptabilisées en 2021, il y avait environ CHF 50'000.- qui concernaient les acomptes de l'année 2021, le solde des recettes étaient des décomptes des années antérieures.

Page 3 du préavis.

Fonds de péréquation :

Pouvez-vous nous expliquer les chiffres 2023 vu que nous avons un nouveau membre à la Cogest et avoir les détails des dépenses thématiques ?

Alimentation du fonds de péréquation :

Dans le cadre des acomptes 2023 il est demandé aux communes d'alimenter le fonds de péréquation à hauteur de 19.28 points d'impôts ($19.28 \times 37'951.- = 731'700.-$)

Retour du fonds de péréquation :

Dans le cadre du retour du fonds de péréquation, il y a la couche population et la couche de solidarité.

La couche population correspond à CHF 129.02 par habitant ($129.02 \times 952 = 122'800.-$).

La couche solidarité concerne les communes qui ont la valeur du point d'impôt par habitant inférieur à la moyenne cantonale (47.93). La valeur étant de CHF 39.86 pour la commune de Veytaux, de ce fait elle reçoit un montant de CHF 139'700.- (le détail du calcul est complexe à expliquer).

Dépenses thématiques :

Les dépenses thématiques sont réparties en 2 groupes, soit les transports et les forêts. Les dépenses liées aux transports concernent les routes, les transports publics et les transports scolaires.

Pour pouvoir bénéficier d'un retour au titre des dépenses thématiques il faut que les charges de fonctionnement, sous déduction des recettes de fonctionnement, dépassent les plafonds suivants :

- Transports : 8 fois le point d'impôt
- Forêts : 1 fois le point d'impôt

Lorsqu'un investissement qui concerne les routes est porté au bilan, il est tenu compte dans les dépenses thématiques de 1/30ème des coûts l'année des travaux et les années suivantes de 1/15ème du solde au bilan (amortissements annuels déduits). Dans ce cas de figure, la prise en charge par les dépenses thématiques est étalée sur plusieurs années.

Les dépenses qui dépassent ces plafonds sont remboursées à hauteur d'environ 70%-75%.

Sur la base des rentrées fiscales budgétées pour 2023 et de la valeur du point d'impôt (CHF 37'951.-) le détail du calcul porté au budget est le suivant :

Transports		
Dépenses portées au budget 2023 :	CHF	882'724.00
./. Plafond (8 x CHF 37'951.-) :	CHF	- 303'608.00
	CHF	579'116.00
Prise en charge dépenses thématiques 70%	CHF	405'000.00
Forêts		
Dépenses portées au budget 2023 :	CHF	456'100.00
./. Plafond (1 x CHF 37'951.-) :	CHF	- 37'951.00
	CHF	418'449.00
Prise en charge dépenses thématiques 70%	CHF	292'000.00
Montant total porté au budget 2023	CHF	697'000.00

Administration :

11.3010 Pouvez-vous nous expliquer la baisse du montant depuis 2021 ?

Les différents changements au sein de l'administration communale (départ à la retraite de Mme Ménetrey et départ de M. Udry) ont généré une baisse de la masse salariale.

11.3050 Pouvez-vous nous expliquer la hausse du montant de l'assurance maladie et accident ?

Le taux de la prime maladie est passé de 0.95% jusqu'au 31.12.20 et 2.47% dès le 01.01.21.

Cette augmentation du taux est due aux différents cas maladie (longues durée) que la commune a eue durant ces dernières années.

11.3170 Pouvons-nous avoir des détails par rapport au montant prévu pour les réceptions et manifestations ?

Mis à part les années de changement de législature pour lesquelles le montant de ce poste est porté à CHF 25'000.00, ce montant de CHF 15'000.00 est immuable dans le budget depuis 15 à 20 ans.

Affaires culturelles et loisirs :

15.3520 Pouvons-nous avoir des explications sur l'augmentation du montant ?

Dans les comptes 2021, nous avons uniquement l'acompte facturé par la commune de Montreux (le décompte est intervenu en septembre de cette année et qui est du même ordre que le budget 2022).

Nous avons remis au budget 2023 le même montant que l'année 2022, nous ne recevons pas d'information de la part de la commune de Montreux.

Tourisme :

16.3650.09 Pouvons-nous avoir des informations sur le montant des divers de 10'000.00 ?

Il s'agit de soutiens pour des manifestations régionales

En 2022 : le projet Zoom Artiste

En 2023 : un nouvel événement est envisagé

Sports :

17.3650.07 Pourquoi doubler le montant prévu au Sonchaux Acro Show ?

Notre soutien s'est toujours monté à CHF 2'000.00.

Transports publics :

18.3510.01 Pouvons-nous avoir des explications de l'augmentation du service de la mobilité et existe-t-il une pièce justificative ?

Le montant correspond au budget 2023 transmis par le Canton.

Nous revenons depuis 2022 déjà au coefficient de desserte qui a prévalu depuis 2020. La Commune bénéficiait alors d'une desserte régionale par train dépassant 18 paires de courses par jour ouvré.

En 2021, les restrictions de circulation dues aux travaux ont entraîné une baisse du nombre de paires de dessertes expliquant ainsi la baisse du montant facturé.

Depuis 2022, nous revenons à une desserte normale, donc à un montant correspondant. La pièce ainsi que la lettre explicative sont disponibles auprès du greffe.

18.3510.02 Pouvons-nous avoir une explication sur la situation actuelle des VMCV ? Existe-t-il un risque d'une grosse augmentation liée aux prix de l'électricité ?

La situation des VMCV est stable.

Depuis l'édition de notre budget, les VMCV ont sorti leurs projections pour 2023 avec une diminution de la part de déficit sur la L201, donc de la participation de Veytaux qui est évaluée à CHF 368'000.00 au lieu des CHF 452'800.00 mis au budget communal.

De nombreux investissements sont encore à envisager pour les VMCV, en particulier sur l'entretien des bâtiments.

Il est prévu une augmentation de 8% des charges générales et de 17% des recettes.

Ceci ne solutionne toutefois pas la problématique veytausienne liée à la clef de répartition qui concerne plus la politique régionale que l'entreprise VMCV. Comme annoncé, nous travaillons à cette révision.

En ce qui concerne l'augmentation des coûts de l'électricité, vous le savez déjà, elle est certaine mais inchiffable en l'état actuel. Avec, selon l'évolution de la problématique, la possibilité d'une baisse forcée des prestations.

Finances :

21.4060.01 Pouvons-nous avoir le détail entre le Château de Chillon et le Fort de Chillon ?

Dans le cadre du budget 2023 nous avons estimé globalement.

21.4410 Pouvons-nous avoir une explication sur l'augmentation des gains immobiliers ?

Des projets en cours vont très probablement générer des gains immobiliers plus élevés que ces dernières années.

Service financier :

22.3220 Pouvons-nous avoir un tableau avec tous les emprunts avec les échéances, les taux d'intérêts, les intérêts pour 2023 en prenant compte la maison multi-générationnel et le futur ascenseur ?

Veuillez trouver ci-dessous la situation des emprunts actuels :

PostFinance, avance à long terme de CHF 350'000.- 29.01.2016-29.01.2026 au taux de 0.60%

PostFinance, avance à long terme de CHF 1'000'000.- 05.07.2022-05.07.2027 au taux de 1.89%

SIGE prêt selon convention du 10.05.2021 de CHF 4'500'000.- échéance au 31.12.2023 au taux de 0.00%.

Domaines et bâtiments :

Forêts, pâturages et alpages

32.3010 Est-ce qu'il est prévu une adaptation au renchérissement du coût de la vie ?

Lorsque nous préparons le budget, nous prévoyons en règle générale une marge supplémentaire pour les éventuelles augmentations.

Dans le cadre du budget nous avons tenu compte d'une marge de 2% à 3%. Les augmentations 2023 n'ont pas encore été décidées.

32.3140 Pouvons-nous avoir une explication sur les travaux du chalet du Grenier ?

Il s'agit de travaux qui peuvent être effectués par notre service des forêts dans les chalets d'alpage, y compris le Grenier pour lequel la rénovation du toit ainsi que du plancher est prévue.

32.3141.01 Qu'est-ce qui justifie les montants sous les 4 prochaines rubriques ?

Il s'agit de divers travaux commandés, à savoir broyage, coupes bords de route, entretien châtaigneraie

32.3141.02

Il s'agit de travaux commandés, à savoir terrassement de chemins, nettoyage route forestière, travaux de génie civil

32.3141.03

Il s'agit du débroussaillage et de la purge des filets de protection effectués par des entreprises mandatées, comprenant également le transport et les taxes de décharge.

32.3141.04

Il s'agit principalement de l'entretien de nos chemins pédestres (20 km) ainsi que celui des Grottes de Naye.

32.3520 Pouvons-nous avoir une explication sur la participation à Villeneuve ?

Il s'agit de notre participation aux locaux et au personnel du service des forêts (garde-forestier et contremaître)

Bâtiments communaux :

Administration + Collège rue du They n°1

351.3010 Est-ce qu'il est prévu une augmentation par rapport à l'inflation ?

Lorsque nous préparons le budget, nous prévoyons en règle générale une marge supplémentaire pour les éventuelles augmentations.

Dans le cadre du budget nous avons tenu compte d'une marge de 2% à 3%. Les augmentations 2023 n'ont pas encore été décidées.

351.3120 Comment avez-vous calculé les consommations d'énergie liées à ces deux postes et sur quelle base vous vous êtes appuyé pour calculer les augmentations du prix des hydrocarbures et de l'électricité ?

351.3123

En 2021, nous avons été impactés par le décompte pour la période du 01.05.2019 au 30.04.2021 (2 ans), à cause du Covid la romande énergie n'avait pas fait de décompte en 2020.

Hors année 2021, les coûts d'électricité étaient en moyenne d'environ CHF 6'500.-. En portant CHF 10'000.-, nous tenons compte d'une marge d'environ 50%.

351.3140.01 Avez-vous des détails sur ces 10'000.00 d'entretien ?

Il n'y a pas de travaux spécifiques, c'est pour l'entretien courant et les éventuelles réparations qui pourraient intervenir en cours d'année

Auberge du Terravet :

353.3140 Pouvez-vous nous communiquer des informations sur l'entretien en cours et les futurs travaux de l'auberge du Terravet ?

Entretien en cours : pose d'un évier et d'un chauffe-eau. Remplacement des meubles et étagères en bois par de l'inox. Pose d'une main-courante sur l'escalier menant aux chambres

Futurs travaux : le tableau électrique doit être changé

Grenier le Sonchoux :

354.3140 Serait-il un doublon avec le poste précédent **32.3140** ?

Il s'agit de divers travaux d'entretien courant.

Refuge de Champbabau :

355.3123 Pouvons-nous avoir une explication du montant de l'électricité ?

Les coûts sont très minimes (CHF 60.- en 2021) nous sommes restés sur un montant de CHF 300.- comme au budget 2022

Bâtiment multi-générationnel :

358.3010 De quel poste ont été prélevés les 20'000.00 du salaire du concierge ?

Cela sera un nouveau poste de travail

358.3130 Pouvons-nous avoir des explications sur le montant de 10'000.00 concernant les fournitures diverses ?

C'est la 1^{ère} année du bâtiment, nous n'avons pas encore de retour sur les coûts effectifs du bâtiment. Nous avons porté au budget 2023, un montant de CHF 10'000.- afin de couvrir les éventuelles dépenses en fournitures diverses qui pourraient avoir en 2023.

358.3140 Pouvons-nous avoir des explications sur le montant de 20'000.00 concernant l'entretien ?

C'est la 1^{ère} année du bâtiment, nous n'avons pas encore de retour sur les coûts effectifs du bâtiment. Nous avons porté au budget 2023, un montant de CHF 20'000.- afin de couvrir les éventuelles dépenses d'entretien qui pourraient avoir en 2023.

358.4230.00 Comment arrivez-vous au montant de 178'000.00 pour les loyers des appartements ?

Le montant de CHF 178'000.- correspond aux loyers calculés par la gérance et qui devraient être proposés aux locataires

Nous aimerions voir les polices d'assurances ECA pour le bâtiment ainsi que la RC et dégâts d'eau ?

ECA : le bâtiment n'étant pas terminé, nous n'avons pas de police.

RC et dégâts d'eau : les pièces seront fournies lors du bouclage des comptes 2023.

Nous aimerions voir les contrats d'entretien pour les deux ascenseurs ?

Les contrats seront transmis lors du bouclage des comptes 2023.

Travaux :

Routes :

43.3120.01 Pouvez-vous nous donner des explications par rapport à l'augmentation du prix de l'électricité.

Le coût de l'électricité a été sous-évalué en 2022 par rapport au compte 2021 d'où une augmentation. Mais nous devons également prendre en compte, le nombre de points lumineux qui a augmenté (rampe du bâtiment) et le prix de l'électricité qui est annoncé en forte hausse. L'extinction de l'éclairage public la nuit devrait permettre des économies.

43.3140 Pouvons-nous avoir des explications sur ce qui est prévu de faire et ou pour l'entretien des routes et quais ?

La réfection du chemin du Scex jusqu'au hangar de la voirie. La réfection du revêtement bitumineux sur le quai Châtelanat. Mur de l'ancienne place de lavage. Mur de la gare. Pont sur le Veraye sur le quai Châtelanat.

Parce, cimetière, voirie :

44.30.10 Comme les postes précédents liés aux salaires, est-il prévu une augmentation par rapport à l'inflation ?

Lorsque nous préparons le budget, nous prévoyons en règle générale une marge supplémentaire pour les éventuelles augmentations.

Dans le cadre du budget nous avons tenu compte d'une marge de 2% à 3%. Les augmentations 2023 n'ont pas encore été décidées.

44.31.50 Quelque chose est prévu d'être acheté pour ce montant ?

Dans ce compte il y a l'entretien courant des véhicules et machines, les assurances de véhicules, le carburant, l'outillage. Il est prévu de remplacer certains outillages.

Instruction publique et cultes :

Accueil pour enfants en milieu Scolaire (APEMS)

50.3110 Comme les postes précédents liés aux salaires, est-il prévu une augmentation par rapport à l'inflation ?

Lorsque nous préparons le budget, nous prévoyons en règle générale une marge supplémentaire pour les éventuelles augmentations.

Dans le cadre du budget nous avons tenu compte d'une marge de 2% à 3%. Les augmentations 2023 n'ont pas encore été décidées.

50.3904

Il s'agit du loyer de la cantine reporté en revenus sur le bâtiment multi-générationnel.

50.4522 Pouvons-nous avoir une explication du calcul sur ces chiffres de ces deux postes ?

La commune de Montreux reverse à la commune de Veytaux environ 60% des coûts de l'APEMS (basé sur le nombre de repas). À la suite de l'augmentation du loyer liée aux nouveaux locaux, nous avons estimé l'augmentation de leur participation.

Page 28 :

Nous rappelons que le plan des dépenses d'investissements mentionne uniquement les éventuels investissements que la Municipalité aimerait réaliser mais n'est pas soumis. C'est uniquement à titre informatif

N°1 : Qu'est-il prévu comme aménagement de la place à bois ?

La destination définitive de cet emplacement n'est pas encore arrêtée. Une récente interpellation de Monsieur J.M. Emery demandait qu'un Ecopoint y soit installé. De son côté, la Municipalité étudiait le projet d'aménagement d'un circuit pour les jeunes de type pumptrack. La situation, à la fois retirée du village dans une zone peu engageante de nuit et malgré tout proche du village, impose des contraintes qu'il s'agit d'adapter, quel que soit le projet retenu.

N°4 : Nous aimerions avoir des informations sur cette station de vélo ?

La Municipalité étudie la possibilité et l'intérêt de créer une station pour vélos sur notre territoire.

N°7 : Nous aimerions avoir des informations sur la dépense de 75'000.00 place de jeux

La Municipalité souhaite rénover la place de jeux à côté du bâtiment administratif

On aimerait une projection de la situation du cash-flow en tenant compte des factures en suspens, le montant des travaux de la maison multi-générationnel, y compris le futur ascenseur et les investissements prévus en 2023 du tableau de la page 28 ?
Estimation au 31.12.2023.

Le cash-flow dans l'économie privée s'apparente à la marge d'autofinancement pour une commune et doit permettre de couvrir les amortissements des différents investissements.

Pour pouvoir la déterminer, nous devons faire un bouclage des comptes afin de comptabiliser toutes les recettes facturées par le Canton. Par ailleurs, le Canton établit uniquement un bouclage annuel en février de l'année suivante. Ce document contient toutes les recettes et charges liées à la facturation des impôts qui nous permettent de les comptabiliser dans nos comptes.

Durant l'année, nous recevons des situations intermédiaires tous les mois de la part du Canton sur la situation de la facturation. Aucune saisie n'est effectuée dans la comptabilité communale à ce moment-là.

Des éléments importants ont un impact sur la marge d'autofinancement comme un décompte d'impôt rectificatif (en négatif ou positif d'un mois à l'autre) ou le fonds de péréquation/cohésion sociale qui eux varient en fonction des recettes facturées par le Canton.

À la vue de ces éléments variables, nous ne faisons pas de bouclage intermédiaire. La marge d'autofinancement/cash-flow vous sera présenté lors du bouclage des comptes.

Par ailleurs, ce que l'on peut vous dire pour l'année 2022 sont les points suivants :

- Budget 2022 voté : excédent des charges de CHF 147'765.-
- Selon la situation intermédiaire au 30.09.2022 du Canton, il y aurait une augmentation des rentrées fiscales ordinaires d'environ CHF 140'000.- par rapport au budget 2022.
- Selon la situation intermédiaire au 30.09.2022 du Canton, il y aurait une augmentation des recettes extraordinaires (droits de mutations, successions, donations et gains immobiliers) d'environ CHF 270'000.- par rapport au budget 2022.
- Les charges budgétées sont tenues, pour le moment.

Attention ces augmentations des rentrées fiscales vont générer des augmentations de nos participations à la péréquation/cohésion sociale qui sont à déterminer lors du bouclage définitif des comptes. Durant l'année nous payons uniquement les acomptes facturés par le Canton qui eux sont basés sur les rentrées fiscales d'il y a 2 ans en arrières.

Nous n'avons pas trouvé la rubrique ou est imputé l'entretien des toilettes publique de la commune et quel est le montant ?

Les assurances et entretien des toilettes publiques sont comptabilisés dans la section 351.

COMMUNE DE VEYTAUX

COMPTES N°	COMPTES DU BILAN	Total à amortir 31.12.2021	Total amort. au 31.12.2021	Solde au 31.12.2021	Amortissement au 31.12.2022	Amortissement au 31.12.2023	Solde au 31.12.2023
9123.1314	Réfection 1er étage Auberge du Terravet	86'586.85	20'300.00	66'286.85	2'900.00	2'900.00	60'486.85
9141.1115	Port du Clos de Chillon préavis n° 15/2011	70'734.05	26'600.00	44'134.05	3'325.00	3'325.00	37'484.05
9141.1409	Remplacement des conduites souterraines RC780a, étape 2 préavis n° 09/2014	307'187.84	150'000.00	157'187.84	25'000.00	25'000.00	107'187.84
9141.1905	Renouvellement et extension de l'éclairage public av. de Chillon préavis n° 05/2019	325'172.45	23'400.00	301'772.45	11'700.00	11'700.00	278'372.45
9141.2002	Renforcement du réseau de défense incendie au lieu-dit En Sonchaux préavis n° 02/2	41'484.60	2'200.00	39'284.60	2'200.00	2'200.00	34'884.60
9141.2107	Rempl. du câble électrique Rue Bonivard-Rue du They et pose de LED préavis n° 07/2	19'773.55	0.00	19'773.55	4'800.00	4'800.00	10'173.55
9143.1210	Réfection de la salle de gymnastique préavis n° 10/2012	153'717.45	40'000.00	113'717.45	5'000.00	5'000.00	103'717.45
9143.1216	Centre d'Accueil Temporaire (CAT) préavis n° 16/2012	109'917.30	57'500.00	52'417.30	11'500.00	11'500.00	29'417.30
9143.1301	Révision du Plan Général d'Affectation (PGA) préavis n° 01/2013	193'298.00	125'359.75	67'938.25	2'700.00	2'700.00	62'538.25
9143.1501	Bâtiment communal, remplacement du chauffage préavis n° 01/2015	264'286.65	245'400.00	18'886.65	10'150.00	8'800.00	-63.35
9143.1701	Projet de construction d'un bâtiment multi-générationnel, préavis n° 01/2017	192'758.50	81'000.00	111'758.50	20'000.00	20'000.00	71'758.50
9143.1809	Etablissement PGA, d'un règlement et d'un rapport d'aménagement préavis n° 09/201	155'647.60	22'800.00	132'847.60	7'600.00	7'600.00	117'647.60
9143.1901	Etude complémentaire construction bâtiment multi-générationnel préavis n° 01/2019	259'373.15	53'200.00	206'173.15	26'600.00	26'600.00	152'973.15
9143.1915	Contruction d'un bâtiment multi-générationnel préavis n° 15/2019	3'437'568.75	0.00	3'437'568.75	0.00	124'800.00	3'312'768.75
9143.1916	Installation d'un ascenseur public et création d'une passerelle préavis n° 16/2019	49'229.40	0.00	49'229.40	0.00	0.00	49'229.40
9143.2210	Frais complémentaires aménagement crèche privée préavis n° 10/2022	0.00	0.00	0.00	0.00	16'900.00	-16'900.00
9145.1413	Amélioration dessertes forestières et création 3 places à bois préavis n° 13/2014	69'340.40	27'600.00	41'740.40	4'600.00	4'600.00	32'540.40
		5'649'489.69	875'359.75	4'794'429.94	138'075.00	278'425.00	4'444'216.79

L'ascenseur sera amorti dès 2024, les travaux ont été retardés

Bassin: 6 - Riviera - Pays d'Enhaut

Répartition de la part des communes selon les articles 14 à 16 de la LMTP
Les montants ci-dessous sont à porter au budget 2023 des communes

Part des communes: 12'470'551.35

N° OFS	Nom commune	Population	Qualité desserte	Montant réparti
5601	CHEXBRES	2'229	0.8	244'973.15
5607	PUIDOUX	2'924	1.0	401'694.45
5609	RIVAZ	331	1.0	45'472.25
5610	SAINT-SAPHORIN (LAVAUZ)	396	1.0	54'401.85
5841	CHATEAU-D'OEX	3'549	1.0	487'555.95
5842	ROSSINIÈRE	534	1.0	73'360.05
5843	ROUGEMONT	862	1.0	118'420.20
5882	CHARDONNE	3'078	1.0	422'850.70
5883	CORSEAUX	2'330	1.0	320'091.65
5884	CORSIER-SUR-VEVEY	3'390	0.8	372'570.20
5885	JONGNY	1'805	0.8	198'374.40
5886	MONTREUX	26'012	1.0	3'573'486.80
5889	LA TOUR-DE-PEILZ	12'222	1.0	1'679'038.75
5890	VEVEY	19'721	1.0	2'709'239.35
5891	VEYTAUX	952	1.0	130'784.25
5892	BLONAY-SAINT-LEGIER	11'925	1.0	1'638'237.35
Total:				12'470'551.35